

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 8 avril 2021

Délibération n° 2021 – 8/04/2021 – 30

Admissions en non-valeur et remises gracieuses

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 12 Membres représentés : 6 Total : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** :

- **les admissions en non-valeur pour un montant de 5 439,35 €**
- **une remise gracieuse pour un montant de 1 100,00 €.**

Dijon, le 9 avril 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Récapitulatif demande admission en non-valeur

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Récapitulatif Demande Admission en non valeur - Conseil d'administration du 08 AVRIL 2021

Nombres de dossiers	Motif de l'Admission en non valeur	Montant
1 dossier	Surendettement	406,10 €
1 dossier	Procédures colectives	4 163,25 €
1 dossier	chèque impayé	100,00 €
1 dossier	Client étranger	770,00 €
1 dossier	Remise gracieuse	1 100,00 €
Total	5 dossiers	6 539,35 €

Nature créances	Motif	montant
Facture formation	Créance irrécouvrable compte tenu du statut du client	770,00 €
1 dossier	Clients étrangers	770,00 €
Factures formation	Liquidation judiciaire	4 163,25 €
1 dossier	Procédures judiciaires	4 163,25 €
Droit d'inscription	Effacement de Dettes Surendettement	406,10 €
1 dossier	Dossier Surendettement	406,10 €
Facture formation	Remise gracieuse	1 100,00 €
1 dossier	Remise gracieuse	1 100,00 €
Chèque impayé	Créance irrécouvrable compte tenu du statut du client	100,00 €
1 dossier	Chèque Impayé	100,00 €
5 Dossiers	TOTAL GENERAL	6 539,35 €

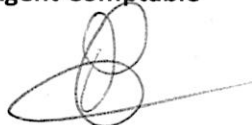
Le 23/03/2021

Le Directeur Général des Services



Alain HELLEU

L'Agent Comptable



Muriel LECULLIER

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
 AGENCE COMPTABLE
 BP 27877
 21078 DIJON CEDEX